



**PÔLE DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES ET ENVIRONNEMENT**  
Direction-adjointe du logement,  
de la politique de la ville et de l'habitat  
Service aménagement et urbanisme

Affaire suivie par : Perrine FLIPO  
Mèl : perrine.flipo@oise.fr  
Tél. : 03.44.10.41.71  
Fax : 03.44.06.64.51

Le Président du conseil départemental  
à

Monsieur le Directeur départemental  
des Territoires de l'Oise

Beauvais, le **12 JUIN 2015**

Objet : Collecte des informations nécessaires à l'élaboration du PLU  
de LITZ

Monsieur le Directeur,

Je fais suite à votre transmission du 2 mars 2015, reçu le 9 suivant, dans le cadre de la procédure du porter à connaissance intéressant l'élaboration du PLU de la commune de LITZ, en vous adressant les informations suivantes :

## **I. MOBILITE**

### Document de référence :

Plan Départemental pour une Mobilité Durable (PDMD) adopté par le conseil départemental le 20 juin 2013 ;

Ce document est accessible sur la plateforme internet des données ouvertes de l'Oise, OpenData Oise (opendata.oise.fr), thématique « Transports et déplacements ».

### 1) ROUTES DEPARTEMENTALES (RD) :

La commune est traversée par les RD n<sup>os</sup> 9, 55 et 537.

#### *1.1 Document à prendre en compte :*

Règlement de la voirie départementale arrêté le 16 février 2011 accessible sur la plateforme internet des données ouvertes de l'Oise, OpenData Oise (opendata.oise.fr), thématique « Transports et déplacements ».

#### *1.2 Classement des RD :*

Les RD 9 et 537 sont classées routes de 4<sup>ème</sup> catégorie (routes assurant des liaisons inter cantonales et desservant des pôles économiques de faible importance).

La RD 55 est classée route de 5<sup>ème</sup> catégorie (route assurant des liaisons de dessertes locales).

Les données, sous forme de carte, sont accessibles sur opendata.oise.fr, thématique « Transports et déplacements ».

#### *1.3 Comptages de trafic :*

Les comptages de trafic relèvent une moyenne journalière de :

- 771 véhicules pour la RD 537 (PR 1.000), en 2014, dont 5,6 % de poids lourds ;
- 914 véhicules pour la RD 55 (PR 12.000), en 2009, dont 5,0 % de poids lourds.

Les données, sous forme de carte et de tableau, sont accessibles sur opendata.oise.fr, thématique « Transports et déplacements ».

#### 1.4 Plans d'alignement :

Compte tenu de l'état des plans d'alignement et afin de solutionner le problème, le département a entrepris leur restauration, le cas échéant, et leur numérisation, permettant ainsi aux communes qui en feront la demande de recevoir la version numérisée du ou des plans d'alignement toujours en cours sur les RD qui empruntent le territoire communal. Aussi, la donnée n'est pas disponible pour le moment car les plans sont en cours de numérisation aux archives départementales.

#### 1.5 Accidentologie :

Entre 2010 et 2014, aucun accident n'a été à déplorer.

#### 1.6 Projet routier inscrit au PDMD

En l'état, le PDMD n'inscrit pas de projet routier sur le territoire de la commune de LITZ.

#### 2) TRANSPORTS :

Le département est autorité organisatrice des transports interurbains.

La commune de LITZ est concernée par des lignes scolaires desservant le regroupement pédagogique intercommunal de LITZ et LA RUE-SAINT-PIERRE.

Le transport scolaire est pris en charge par le département au-delà de ses compétences obligatoires en transportant également gratuitement des lycéens et les primaires qui relèvent des compétences respectives de la région et des communes.

Tous les horaires sont disponibles sur le site [www.oise-mobilité.fr](http://www.oise-mobilité.fr).

Par ailleurs, le département a installé un abri-voyageurs dans la commune de LITZ situé Chaussée Brunehaut.

#### 3) CIRCULATIONS DOUCES :

##### 3.1 Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) :

Le département est compétent pour établir le PDIPR ayant vocation à préserver les chemins ruraux, la continuité des itinéraires et ainsi à favoriser la découverte de sites naturels et de paysages ruraux en développant la pratique de la randonnée.

Le territoire de la commune de LITZ est traversé par :

- le GR 124 inscrit au Plan départemental de randonnée pédestre adopté par délibération du conseil départemental de l'Oise du 18 janvier 1990 ;
- les circuits « Du Mont Volant aux Ployes », « La Vallée de la Brèche » et « Le Chemin des Quatre Vents » inscrits au PDIPR par décision n° VI-14 de la Commission permanente du conseil départemental de l'Oise en date du 24 septembre 2007.

L'extrait du GR 124 et les fiches descriptives de ces circuits sont joints au présent courrier.

##### 3.2 Schéma Départemental des Circulations Douces (SDCD) :

Le conseil départemental a adopté le 16 décembre 2010 le SDCD. Ce schéma vise, notamment, à coordonner les initiatives et les projets locaux. Le conseil départemental a, également, édité un guide technique des voies de circulation douce qui synthétise les données techniques, juridiques et administratives à l'attention des porteurs de projets.

Le document est accessible sur [opendata.oise.fr](http://opendata.oise.fr), thématique « Transports et déplacements ».

## II. DEVELOPPEMENT DURABLE ET ENVIRONNEMENT

#### 1) ESPACES NATURELS SENSIBLES (ENS) :

Le conseil départemental a approuvé le 18 décembre 2008 un Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles (SDENS).

Ainsi, le territoire de la commune de LITZ est concerné par les ENS d'intérêt local « Forêt domaniale de Hez-Froidmont et bois périphériques » (CLE13), « Réseau de cours d'eau salmonicoles du Plateau picard entre Beauvais et Compiègne : Laversines, Aronde et Brèche » (PPI41) et « Vallée de la Brèche » (PPI43) ainsi que par le GENS d'intérêt local « Forêt domaniale de Hez-Froidmont » (GENS03).

Les GENS (ou Grands Ensembles Naturels Sensibles) ont été identifiés par le département pour intervenir à une échelle plus large que celle d'un ENS dans le but de favoriser la mise en réseau des sites naturels et préserver les continuités écologiques. Ce GENS fait d'ailleurs l'objet d'une convention de gestion des milieux naturels entre le conseil départemental de l'Oise et l'Office National des Forêts.

Les fiches descriptives correspondantes sont jointes au présent courrier.

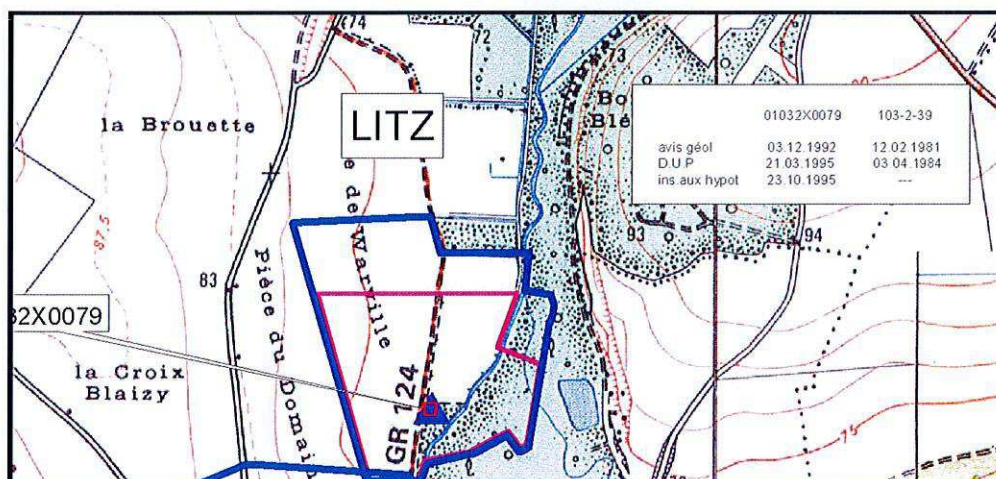
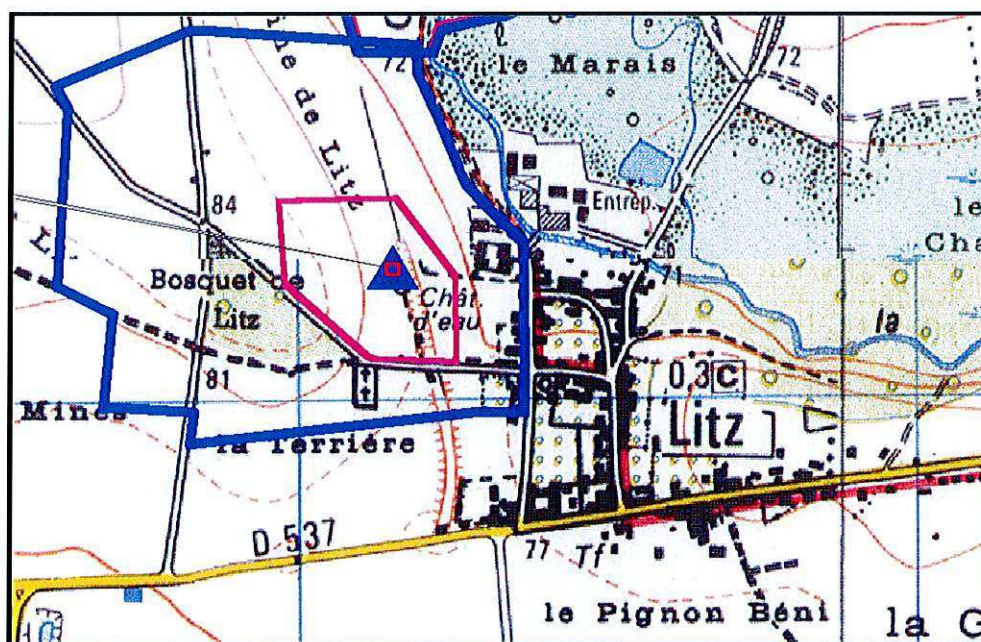
Pour rappel, le classement en ENS ne constitue pas une protection réglementaire des espaces considérés. Il s'agit d'un inventaire de sites dont les richesses écologiques et paysagères nécessitent une attention particulière. De plus, selon les projets envisagés sur ces espaces, le classement en ENS peut donner accès à des aides du conseil départemental visant à les préserver et à les ouvrir au public. La présence de ces ENS se doit donc d'être soulignée dans les documents d'urbanisme afin de sensibiliser les porteurs de projets.

Le classement ENS n'est pas systématiquement assorti d'un droit de préemption départemental au titre des ENS (classement en zone de préemption au titre des ENS, soit ZPENS). Il n'y a qu'un nombre limité de secteurs classés en ZPENS sur le département et la commune de LITZ n'est pas concernée.

## 2) LA RESSOURCE EN EAU :

### 2.1 Eau potable :

Trois captages alimentent le syndicat des eaux de LITZ. La qualité des eaux nécessite un traitement de déferisation. Un de ces captages délivre de l'eau chargé en nitrates (+50mg/l). Ces captages ont fait l'objet de Déclarations d'Utilité Publique (DUP) et disposent de périmètres de protection.



## 2.2 Assainissement :

La commune de LITZ dispose d'un système d'assainissement non collectif.

## 2.3 Rivière :

La commune de LITZ est membre du Syndicat Intercommunal de la Vallée de la Brèche à qui elle a délégué sa compétence « milieux aquatiques ». Avec la prochaine mise en place de la GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) de la loi Métropole, la compétence officielle « milieux aquatiques » sera transférée à l'échelon communautaire qui pourra intégrer ce syndicat.

Concernant la dynamique locale, le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Vallée de la Brèche décline un Programme Pluriannuel d'Entretien validé par d'une Déclaration d'Intérêt Général (DIG) lui octroyant une servitude de passage. Par ailleurs, de nombreux projets de restauration du milieu aquatique sont en émergence suite à une étude hydromorphologique réalisée dernièrement.

Le territoire communal est parcouru par un réseau hydrographique représenté par un affleurement de la Brèche et de ses différents bras.

Concernant les objectifs de qualité, faisant parti de l'unité hydrographique de la Brèche, l'atteinte de l'objectif « Bon Etat global » est prévue pour 2015 (FRHR218). Cette masse d'eau est également recensée dans le Plan Territorial d'Actions Prioritaires (PTAP) de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN). Dans le cadre de la Restauration de la Continuité Ecologique (RCE), les riverains de l'Aronde (H360600) ont une obligation de mise en conformité des ouvrages hydrauliques avant 2018 pour le transport sédimentaire et le franchissement piscicole. À ce titre, ils peuvent bénéficier de subventionnements exceptionnels de la part de l'AESN dans le cadre d'un effacement d'ouvrage ainsi que de l'accompagnement par le technicien « rivière » du syndicat qui mène, actuellement, une sensibilisation à ce sujet.

De plus, il est à noter la relance, en 2013, de la réflexion sur l'élaboration du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la Vallée de la Brèche. La Communauté de communes du Liancourtois a été désignée pour porter une étude de gouvernance courant 2014 en vue de définir la structure porteuse des études d'élaboration du SAGE.

### 3) LES DECHETS

Cette thématique n'appelle pas d'observations particulières.

## III. AMENAGEMENT NUMERIQUE

En matière d'aménagement numérique, le département de l'Oise tient à communiquer à la commune de LITZ les éléments d'information suivants :

### 1) SCHEMA DIRECTEUR TERRITORIAL D'AMENAGEMENT NUMERIQUE

La Loi relative à la lutte contre la fracture numérique du 18 décembre 2009 introduit dans le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) un article L. 1425-2 qui prévoit l'établissement, à l'initiative des collectivités territoriales, de schémas directeurs territoriaux d'aménagement numérique (SDTAN) au niveau d'un ou plusieurs départements ou d'une région. La loi précise : « Ces schémas, qui ont une valeur indicative, visent à favoriser la cohérence des initiatives publiques et leur bonne articulation avec l'investissement privé ».

En résumé, le SDTAN recense les infrastructures et réseaux de communications électroniques existants, identifie les zones qu'il dessert et présente une stratégie de développement de ces réseaux, concernant prioritairement les réseaux à très haut débit fixe et mobile, y compris satellitaire, permettant d'assurer la couverture du territoire concerné.

Sur le périmètre du département de l'Oise, le conseil départemental de l'Oise est en charge depuis début 2010 de l'élaboration de ce SDTAN. Ce dernier a été achevé début 2012 et approuvé en commission permanente du conseil départemental le 21 mai 2012.

Le SDTAN est téléchargeable sur le site [www.oise.fr](http://www.oise.fr), rubrique haut-débit.

**Il est donc important que la commune de LITZ tienne compte dans son aménagement futur de ce schéma directeur.**

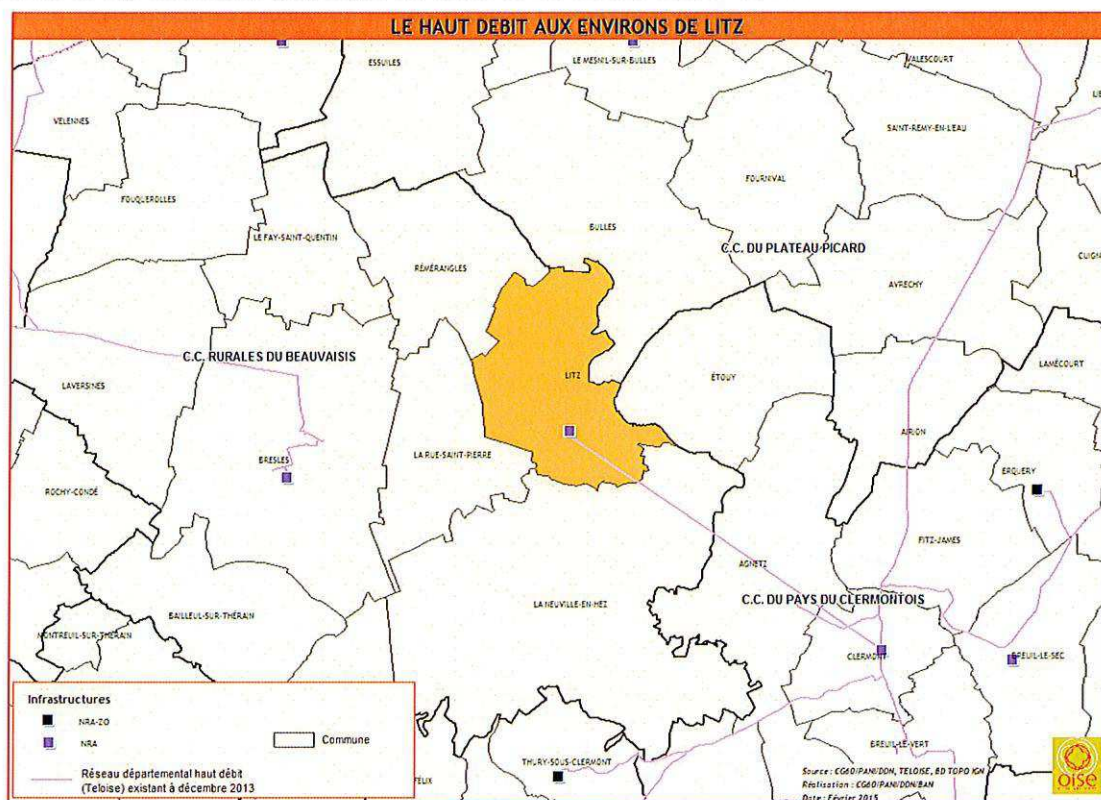
## 2) EXISTANT EN MATIERE D'ACCES INTERNET FIXE HAUT-DEBIT (ADSL)

LITZ est très bien desservi par l'ADSL puisque le sous-répartiteur NRA de raccordement le plus proche se situe dans la commune. Ainsi, les habitations sur LITZ peuvent prétendre pour la majorité des lignes à des abonnements « triple-play » (internet, téléphone, télévision).

## 3) EXISTANT EN MATIERE DE RESEAU FIBRE OPTIQUE HAUT-DEBIT DEPARTEMENTAL

La stratégie en faveur du numérique du département de l'Oise a vu la mise en place d'un Réseau d'Initiative Publique (RIP) haut-débit « Teloise » dès l'année 2004. Ce réseau entièrement réalisé en fibre optique est long, aujourd'hui, de plus 1100 km, et irrigue une grande partie du département, permettant ainsi de développer les usages et services numériques sur notre territoire, par le biais, notamment, du dégroupage ADSL, du raccordement d'établissements publics, de zones d'activités, d'entreprises ou encore de pylônes de téléphonie mobile.

Concrètement, ce réseau transite sur le territoire de la commune de LITZ, et passe à proximité sur des communes proches ou frontalières (LA-NEUVILLE-EN-HEZ, AIRION, BRESLES). La carte ci-dessous donne la représentation graphique du tracé de ce réseau autour de LITZ.



## PROJET DEPARTEMENTAL TRES HAUT-DEBIT

Le SDTAN ayant été approuvé, le conseil départemental initie, dès aujourd'hui, le vaste projet de très haut débit FTTH (Fiber To The Home) dans l'Oise.

Ce projet, échelonné sur 10 ans, a donc pour objectif de raccorder en fibre optique la totalité des foyers isariens (à l'exception des foyers situés au sein des 52 communes dont le raccordement très haut débit est du ressort des opérateurs privés SFR et Orange) et donc de leur ouvrir la perspective d'usages et de services numériques reposant sur des débits nettement supérieurs (100Mbp/s) par rapport aux possibilités actuelles (20Mbp/s).

La commune de LITZ est intégrée dans ce projet afin de pouvoir faire bénéficier à ses habitants d'un accès internet très haut débit dans les années à venir.

Concrètement, le projet départemental s'appuiera sur le réseau Teloise évoqué ci-dessus, réseau qui sera étendu par capillarité et pourra transiter par la commune de LITZ pour en desservir d'autres.

**Il est donc important que, d'ores et déjà, la commune de LITZ intègre dans son PLU cette extension de réseau fibre optique à venir sur son territoire communal dans les 10 années à venir.**

#### 4) MUTUALISATION DES TRAVAUX

La Loi relative à la lutte contre la fracture numérique du 18 décembre 2009 introduit également un nouvel article L49 dans le Code des Postes et des Communications Électroniques (CPCE), qui prévoit l'information obligatoire des collectivités territoriales concernées et des opérateurs privés de communications électroniques préalablement à la réalisation, sur le domaine public, de tout chantier de génie civil de taille significative.

L'objectif est ainsi de faciliter les déploiements de réseaux de communications électroniques à très haut débit et d'en réduire les coûts en offrant aux collectivités et aux opérateurs la possibilité de mettre à profit ces travaux pour installer leurs propres infrastructures destinées à recevoir des câbles de communications électroniques. En outre, la mutualisation des travaux effectués sur la voirie évitera des interventions successives et limitera la gêne aux usagers.

#### SYNTHESE DES RECOMMANDATIONS EN MATIERE D'AMENAGEMENT NUMERIQUE

- Maintenir à jour, au niveau de son PLU, la cartographie précise des réseaux de communication présents sur le territoire communal, qu'il s'agisse :
  - Du réseau filaire cuivre et fibre optique ;
  - Du réseau aérien cuivre et fibre optique ;
  - Des différentes composantes de ces réseaux filaires et/ou aériens ;
  - NRA ;
  - Chambres ;
  - Fourreaux ;
  - Poteaux ;
  - Locaux techniques, répartiteurs ;
  - Antennes ;
  - Pylônes.

Ces informations sont importantes dans le cadre d'une mutualisation possible des équipements existants et également dans le cadre du calcul de la redevance d'occupation des sols par la commune.

- Favoriser autant que possible l'implantation de zones d'activités ou de logements dans des zones couvertes numériquement ou sur le point de l'être ;
- Intégrer l'opportunité de pré-équiper toute nouvelle zone aménagée lors des travaux de création ou de réfection de voirie importants ;
- Prévoir la mise en place de fourreaux vides destinés à la fibre optique dans le cadre des aménagements de voirie futurs, en cohérence avec les recommandations techniques du porteur du SDTAN (conseil départemental de l'Oise) ;
- Dans le cadre de l'obligation issue de l'article L49, informer systématiquement le titulaire du SDTAN des travaux prévus sur la commune et rentrant dans le cadre prévu dans cette loi. A l'inverse, le titulaire du SDTAN informera la commune de toute demande de travaux dont il aura eu connaissance sur son territoire et rentrant dans le cadre de cet article.

#### **IV. IMMOBILIER ET LOGISTIQUE**

Le conseil départemental ne possède pas de propriété bâtie sur la commune de LITZ et aucune étude n'est menée actuellement quant à la construction éventuelle d'un équipement.

#### **V. LOGEMENT**

##### 1) SCHEMA DEPARTEMENTAL D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE (SDAGV)

Dans l'Oise, le SDAGV applicable a été adopté le 11 juillet 2003.

##### 2) PLAN DEPARTEMENTAL DE L'HABITAT (PDH)

L'assemblée départementale a adopté, le 20 juin 2013, le PDH. Ce plan n'est pas opposable au PLU ; néanmoins, il constitue un document de cadrage qui permet d'enrichir les réflexions relatives aux logements.

Ainsi, au regard d'éléments de diagnostic des marchés du logement, et à l'issue d'une large consultation des acteurs du logement, les trois axes d'orientations définis par le PDH sont les suivants :

- stimuler la production de logements pour fluidifier le marché et réduire les délais d'accès au logement social ;
- accroître le niveau d'intervention sur le parc de logements existants eu égard aux enjeux énergétiques et au risque de déqualification de la fraction du parc la plus obsolète ;
- maintenir les dispositions de soutien au logement et à l'hébergement des plus démunis, premières victimes de la tension de marché.

Le document est accessible sur la plateforme internet des données ouvertes de l'Oise, Opendata Oise ([opendata.oise.fr](http://opendata.oise.fr)), thématique « Urbanisme et habitat » et sur le site internet du département sous le lien suivant : «<http://www.oise.fr/mes-services/cadre-de-vie/logement-politique-de-la-ville-habitat/plan-departemental-delhabitat-pdh/>».

À titre indicatif, sur le territoire de la Communauté de communes Rurales du Beauvaisis, EPCI auquel appartient la commune de LITZ, le PDH préconise la production annuelle de 75 à 80 logements à l'horizon 2020 dont 29% de logement locatif social et 23% de logements en accession sociale.

### 3) PROGRAMME D'INTERET GENERAL (PIG) DU DEPARTEMENT DE L'OISE : OISE RENOV' HABITAT

Au vu du diagnostic du PDH, la revalorisation du parc privé dégradé constitue un enjeu essentiel et montre à quel point ce parc est complémentaire du parc social. . C'est une des raisons pour lesquelles un programme d'intérêt général - amélioration de l'habitat privé (PIG 60) a été créé.

Le département a donc confié à un prestataire les missions de suivi et d'animation du PIG 60 Amélioration de l'habitat privé ciblé sur les 4 thématiques suivantes :


- Lutte contre la précarité énergétique ;
- Résorption de l'habitat insalubre (de l'habitat dégradé à l'indignité) ;
- Adaptation du logement à la perte d'autonomie et au handicap ;
- Aide au conventionnement par l'ANAH de logements en loyer social ou très social.

Le descriptif de ce programme est accessible sur le site internet du département sous le lien suivant : «<http://www.oise.fr/mes-services/cadre-de-vie/logement-politique-de-la-ville-habitat/>».

Par ailleurs, je ne manquerai pas, en cours d'élaboration de ce document d'urbanisme, de vous faire parvenir tous les éléments nouveaux relevant de la compétence du département.

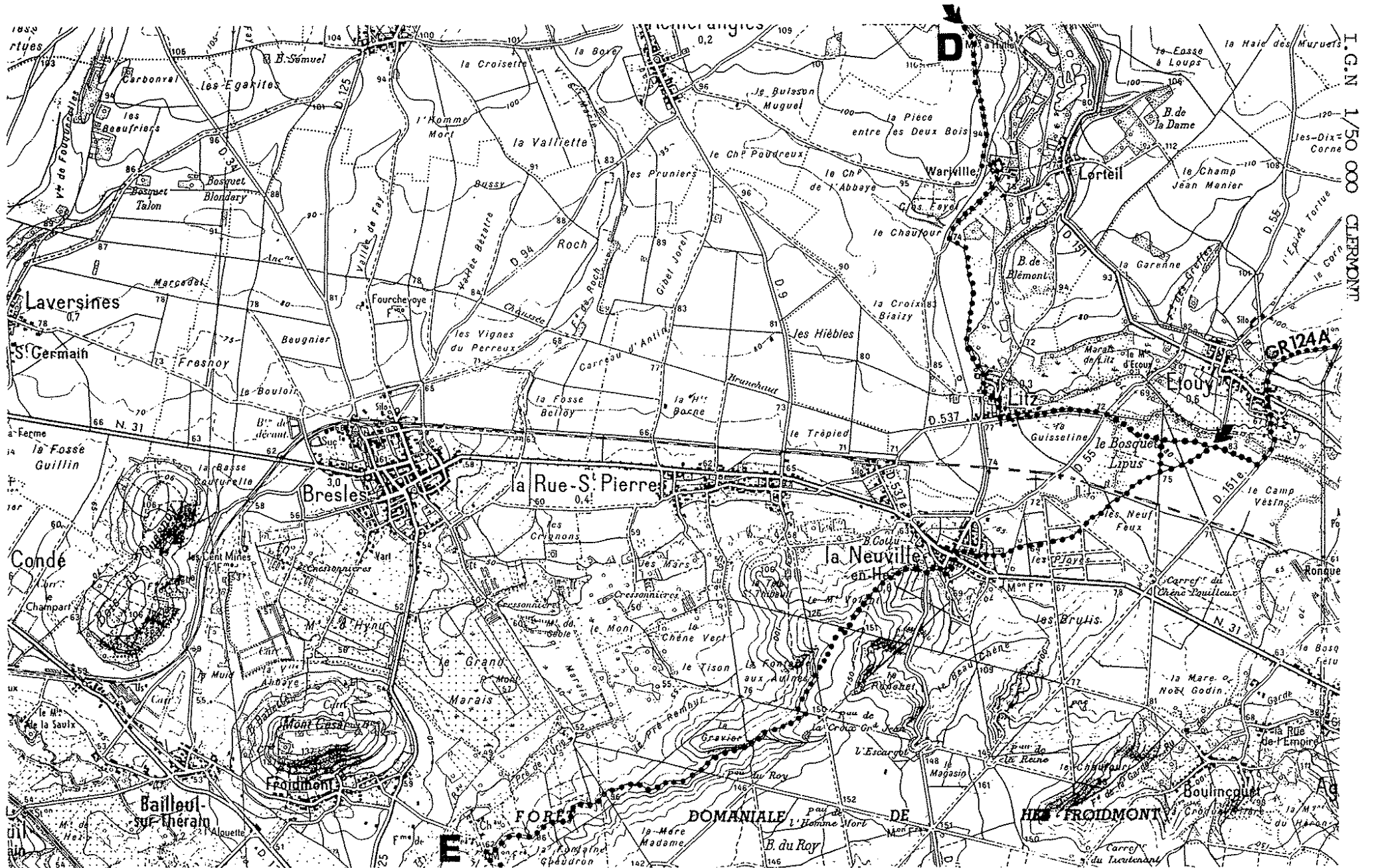
Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération très distinguée.

Pour le Président du conseil départemental,  
et par délégation  
le conseiller spécial auprès du Président



Xavier PENEAU  
Préfet

- P.J. : - un extrait du GR 124 ;
- une fiche descriptive du circuit « Du Mont Volant aux Ployes » ;
  - une fiche descriptive du circuit « La Vallée de la Brèche » ;
  - une fiche descriptive du circuit « Le Chemin des Quatre Vents » ;
  - quatre fiches descriptives ENS/GENS.





Chemins proposés par la Communauté de Communes Rurales du Beauvaisis

**Circuit : Du Mont Volant aux Ployes**

LA NEUVILLE EN HEZ:

Rue du Général Leclerc  
Rue Eugène Corbillon  
Rue du Champ de Foire  
Chemin rural (sans appellation, le long du stade)  
Route nationale n°31  
Sente du Petit Marais  
Voie communale n°3 dit Voirie du Marais  
Chemin rural dit des Plois  
Rue du Champ de Foire

*Délibération du conseil municipal en date du 24 mars 2006*

LA RUE SAINT PIERRE :

Chemin rural dit de la Sablière

*Délibération du conseil municipal en date du 30 mars 2006*

LITZ :

Voie communale (sans nom)  
Route départementale n°537 de La Rue Saint Pierre à Etouy  
Chemin rural dit de Rémérangles à la Neuville en Hez  
Chemin rural dit du Moulin à vent  
Rue de Wariville  
Rue de l'Eglise  
Sente de liaison au Chemin rural dit de la Montignette

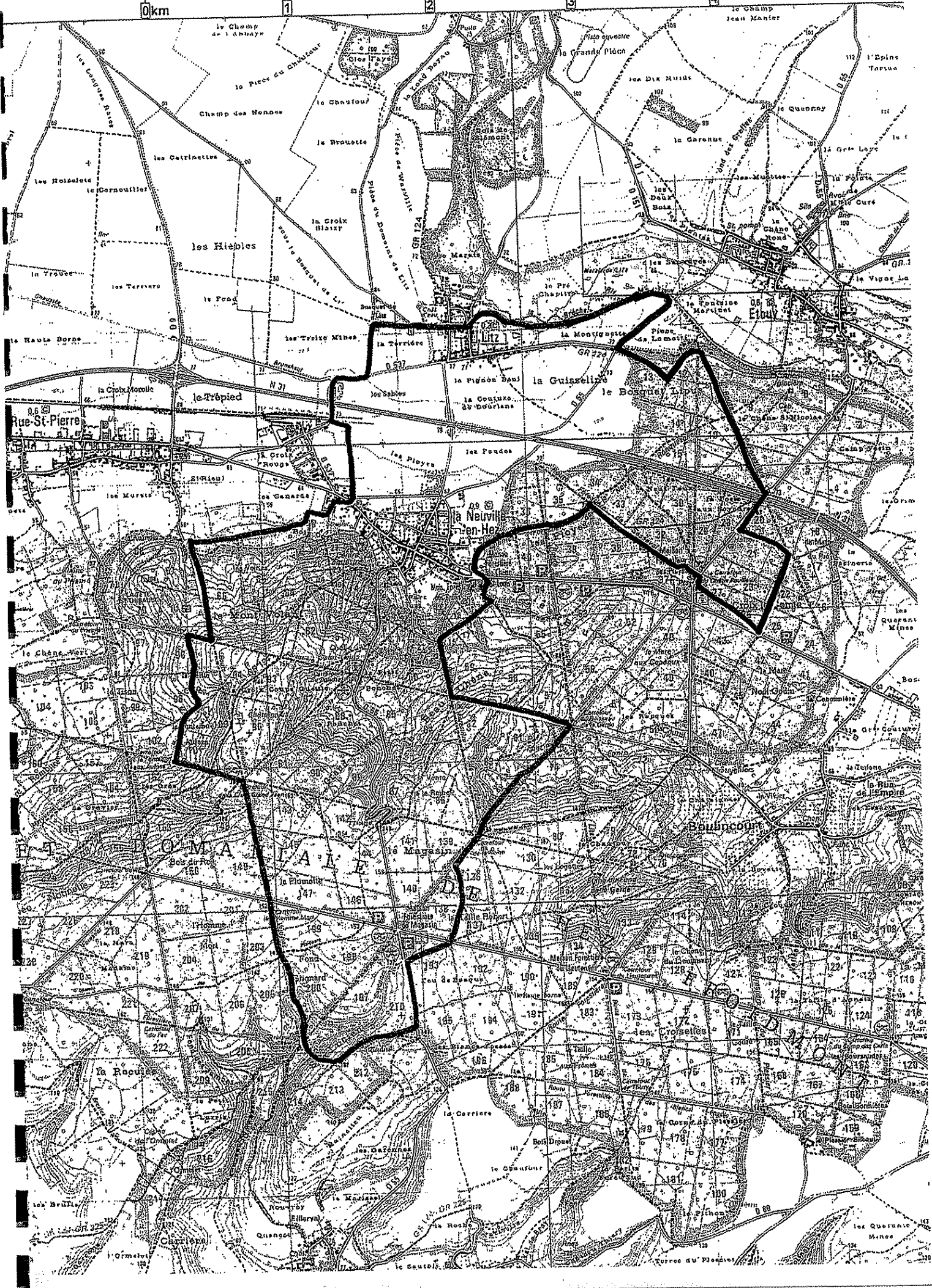
*Délibération du conseil municipal en date du 6 avril 2006*

ONF :

Sente de la Maison Forestière du Chêne St Louis  
Sente de liaison à la Route Forestière de l'Etang  
Sente Forestière de l'Etang  
Route Forestière de Boulincourt  
Route Forestière Bourbon  
Sente du Fond Sac  
Sente de la Taille Robert  
Route Forestière de Condé  
Sente de liaison à la départementale n°55  
Route départementale n°55  
Sente du Chêne St Lucien  
Sente de liaison au carrefour des Verrières  
Route Forestière de la Garde  
Sente de la Fontaine aux Aulnes  
Sente de la Vente Carrée

**Extrait de la décision n° VI-14 de la commission permanente  
du Conseil général de l'Oise du 24 septembre 2007**

Route Forestière des Verrières  
Sente du Bosquet Lipus  
Sente de la liaison à la Route Forestière de St Nicolas  
Route Forestière de St Nicolas  
Sente de la Croix le Comte  
Route Forestière de Sesseval  
Chemin Forestier de la Neuville à Ronquerolles



Chemins proposés par la Communauté de Communes Rurales du Beauvaisis

**Circuit : La Vallée de la Brèche**

LITZ:

Rue de la Mairie  
Rue du Moulin  
Chemin rural dit de Mortemer  
Voie communale n°2 de Litz à Bulles  
Voie communale n°4 de Wariville à Etouy  
Chemin rural dit du Marais de Litz  
Chemin vicinal n°7 dit de Saint Just en Chaussée  
Sente de liaison au chemin rural dit de la Montignette  
Chemin rural dit de la Montignette  
Route départemental n°537 de la Rue Saint Pierre à Etouy  
Rue de la Chaussée Brunehaut  
Rue de l'Ormeil Voisin  
Rue de l'Eglise

*Délibération du conseil municipal en date du 6 avril 2006*

BULLES :

Chemin vicinal n°18 Lorteil à Wariville  
Rue de Wariville  
Rue du Bois de la Dame  
Rue du Calvaire  
Chemin vicinal n°12 Lorteil à Cohen

ETOUY :

Chemin vicinal n°4 de Litz à Bulles dit de Saint Just  
Chemin rural de Bulles à Etouy  
Chemin vicinal n°6 du Quennoy à Fournival  
Chemin départemental de Clermont à Grandvilliers  
Chemin rural dit du Marais de Litz  
Chemin rural dit du Moulin

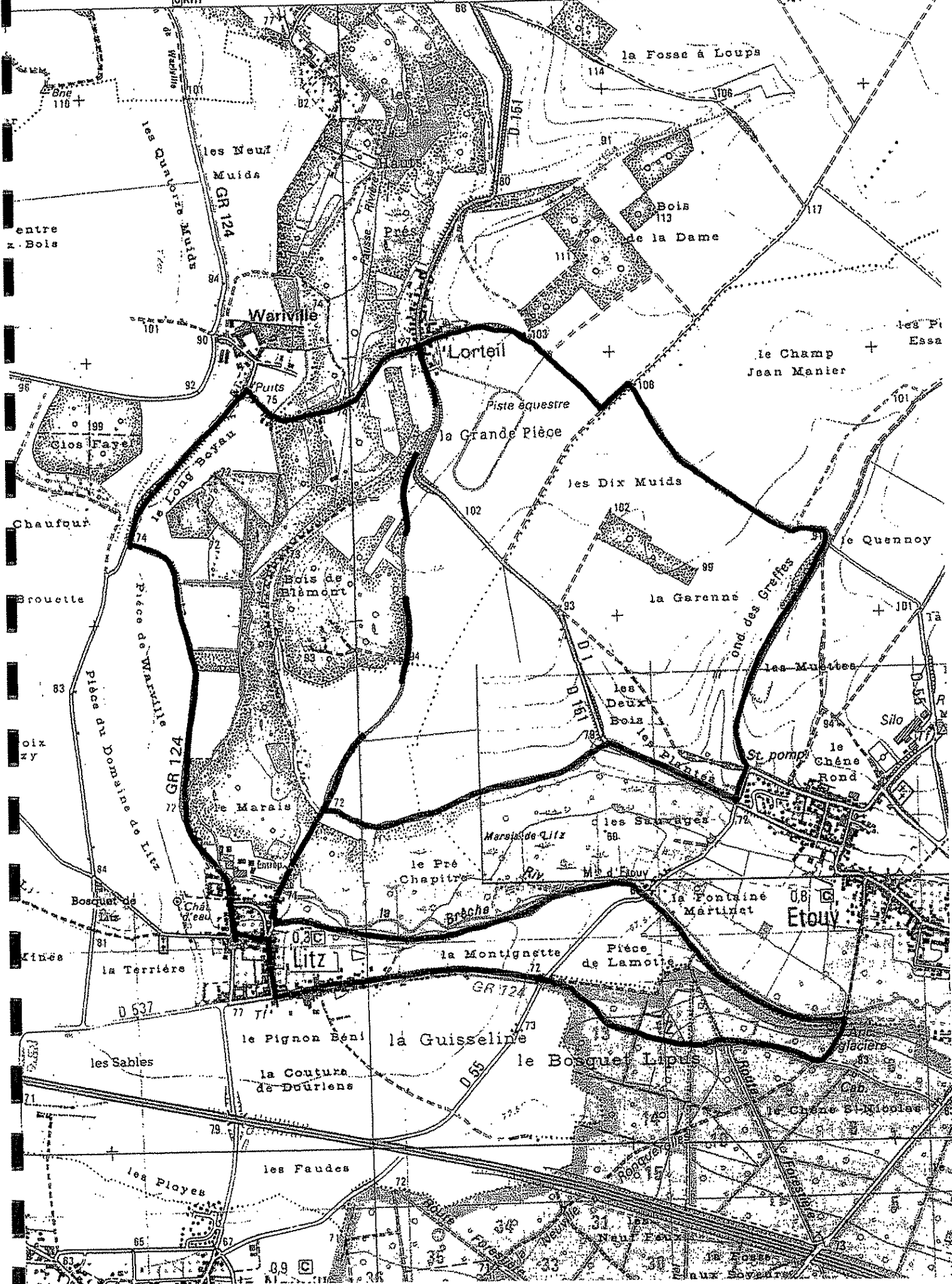
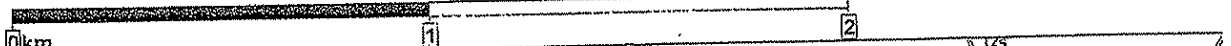
*Délibération du conseil municipal en date du 28 mars 2006*

ONF :

Sente de l'ancienne Glacière  
Sente du Bosquet Lipus

VARIANTE :

Rue du Bois de la Dame  
Chemin départemental n°151 de Clermont à Grandvilliers  
Chemin vicinal n°19 de Lorteil à Litz  
Chemin vicinal n°7 dit de Saint Just en Chaussée



Chemins proposés par la Communauté de Communes Rurales du Beauvaisis

**Circuit : Le Chemin des Quatre Vents**

REMERANGLES :

Grande Rue  
Chemin vicinal n°2 de Bulles au Fay-Saint-Quentin  
Chemin vicinal n°3 de Rémérangles à Essuiles  
Chemin rural de St Rimault à Wariville  
Chemin rural dit des Pruniers  
Chemin départemental n°94 de Bresles à Mory-Montcru  
Chemin départemental n°9 de la Rue Saint Pierre à Auchy la Montagne

VARIANTE :

Rue du Cimetière  
Chemin rural d'Essuiles à la Neuville-en-Hez  
Chemin vicinal n°3 Rémérangles  
Chemin départemental n°94 de Bresles à Mory-Montcru  
Chemin rural dit des Vignettes  
Chemin rural dit de Derrière les Jardins  
Chemin vicinal n°2 de Bulles au Fay St Quentin  
Chemin rural à la Neuville-en-Hez

*Délibération du conseil municipal en date du 24 octobre 2006*

ESSUILES-SAINT-RIMAUT :

Chemin rural d'Essuiles à Rémérangles  
Chemin vicinal n°10 de Saint-Rimault à Bulles

*Délibération du conseil municipal en date du 04 décembre 2006*

BULLES :

Chemin vicinal n° 15 de Bulles à St Rimault  
Chemin départemental n°94 de Bresles à Mory-Montcru  
Chemin vicinal n°2 de Litz au Mesnil-sur-Bulles

LITZ :

Voie communale n°2 de Litz à Bulles  
Chemin rural dit de Mortemer  
Rue du Moulin  
Rue de Wariville  
Chemin rural dit du Moulin à Vent  
Chemin rural dit du Bosquet de Litz  
Chemin départemental n°9 de la Rue Saint Pierre à Auchy la Montagne

**Extrait de la décision n° VI-14 de la commission permanente  
du Conseil général de l'Oise du 24 septembre 2007**

*Délibération du conseil municipal en date du 06 avril 2006 et 26 octobre 2006*

LA RUE SAINT PIERRE :

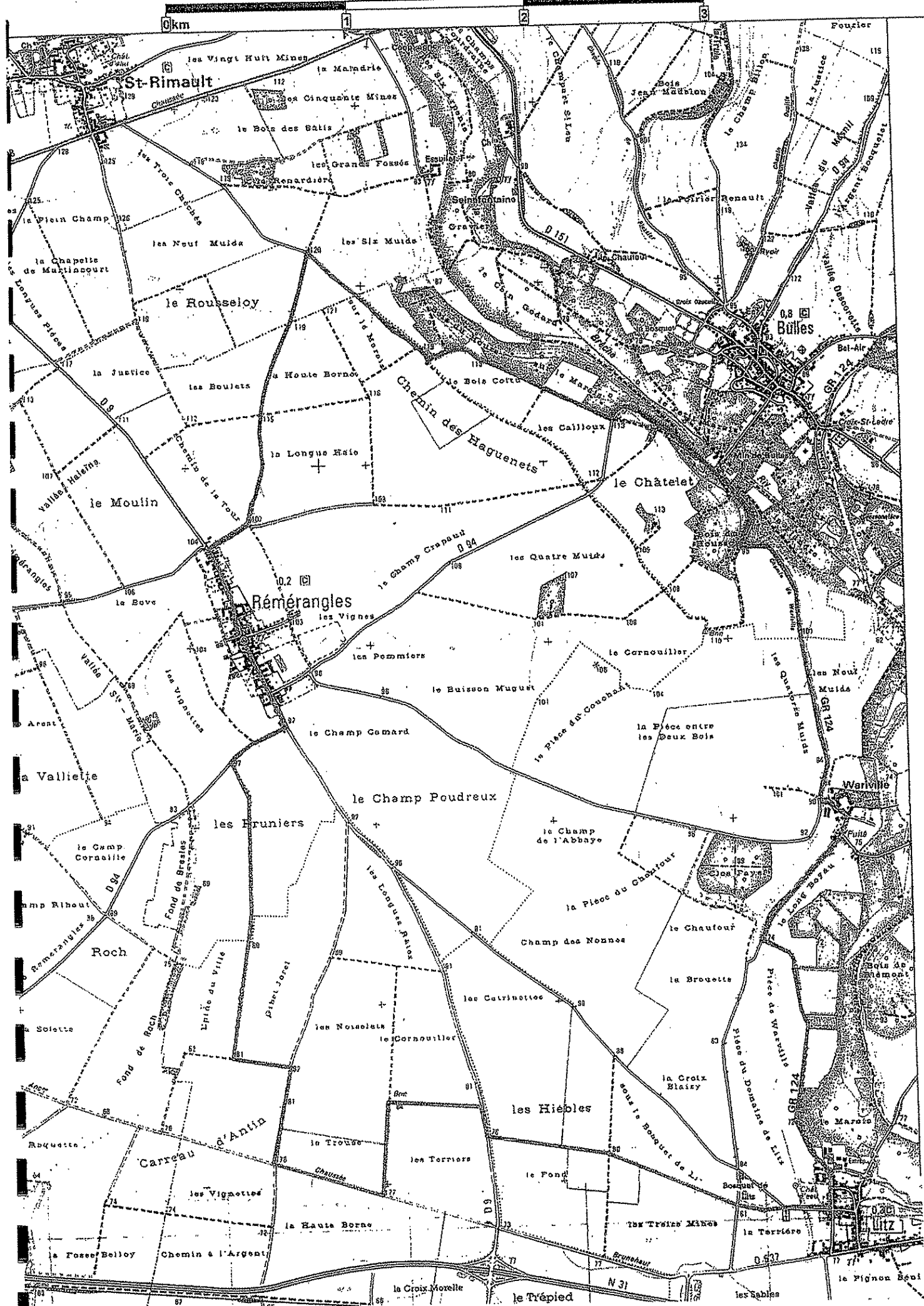
Chemin départemental n°9 de la Rue Saint Pierre à Auchy la Montagne  
Chemin rural des Noiselets  
Chemin rural du Cornouiller  
Chemin rural dit Chaussée de Buehaut  
Chemin vicinal n°1 dit Chemin Vert de la Rue Saint Pierre à Rémérangles  
Chemin rural dit du Carreau d'Antin  
Chemin rural dit Gibet Jorel

*Délibération du conseil municipal en date du 06 octobre 2006 et du 02 janvier 2007*

Chemins

du Conseil général de l'Oise

du 24 septembre 2007



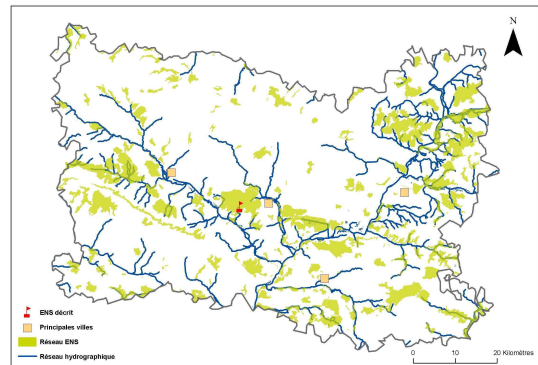


**Surface :** 4326**Altitude :****Entité paysagère :**

CLERMONTOIS, PLATEAU PICARD.

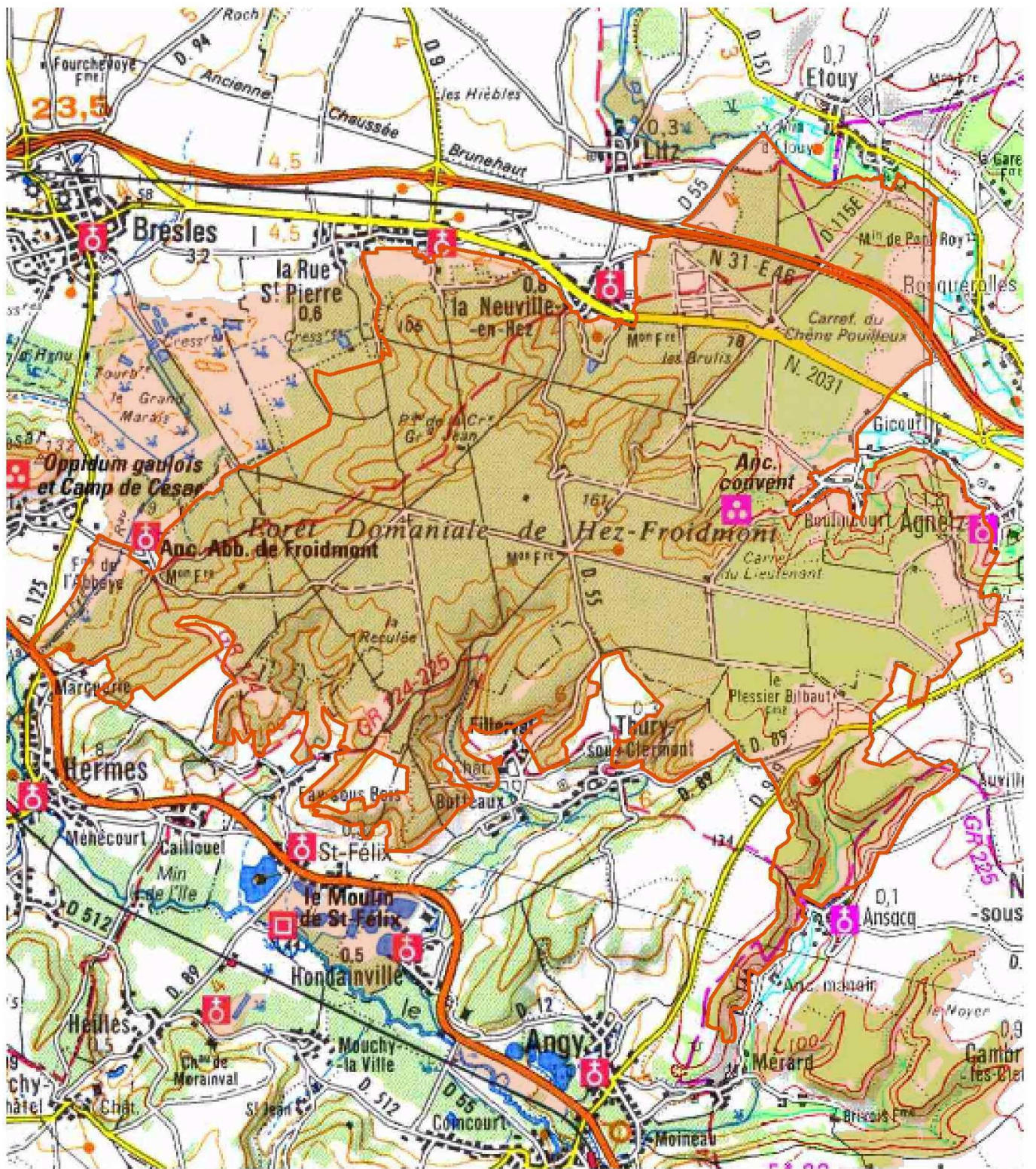
**Canton(s) concerné(s):**

CLERMONT, MOUY, NIVILLERS, NOAILLES.


**Commune(s) concernée(s) :**AGNETZ, ANSACQ, BAILLEUL-SUR-THERAIN, BURY, ETOUY, HERMES,  
HONDAINVILLE, LA NEUVILLE-EN-HEZ, LA RUE-SAINT-PIERRE, LITZ, SAINT-  
FELIX, THURY-SOUS-CLERMONT.**Inscription à inventaire, statut de protection :***Natura 2000 - ZSC : FR2200377, ZNIEFF I n° 22000505 3.***Valeur patrimoniale**

- Intérêt pour la Faune
- Intérêt pour la Flore
- Intérêt pour les Milieux naturels
- Intérêt pour le Paysage

**Vocation proposée****Présentation de l'Espace Naturel Sensible (ENS)**



 Délimitation de l'ENS

020000 m  




## Description et intérêt de l'Espace Naturel Sensible

### DESCRIPTION ECOLOGIQUE

#### Composition

##### Milieus naturels dominants

Les forêts et les lisières thermocalcicoles

#### Espèces végétales remarquables

Le Limodore à feuilles avortées (*Limodorum abortivum*)\*, le Grémil bleu-rouge (*Lithospermum purpureo-coeruleum*\*), la Gentiane croisette (*Gentiana cruciata*\*), l'Ophrys araignée (*Ophrys sphegodes*\*), le Polygale chevelu (*Polygala comosa*\*) la Germandée des montagnes (*Teucrium montanum*\*), l'Orchis brûlé (*Orchis ustulata*\*), l'Isopyre faux-Pigamon (*Isopyrum thalictroides*\*), l'Anémone fausse-Renoncule (*Anemone ranunculoides*), le Fragon petit-Houx (*Ruscus aculeatus*), le Sceau de Salomon odorant (*Polygonatum odoratum*) ; Natura 2000 % couv. SR(1)  Hêtraies du Asperulo-Fagetum 15 % C  Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à Ilex et parfois à Taxus (*Quercion robori-petraeae* ou *Ilici-Fagenion*) 10 % C  Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (*Festuco Brometalia*)(\*sites d'orchidées remarquables)\* 5 % C  Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles du Alysso-Sedion albi\* 1 % C  Sources pétifiantes avec formation de travertins (*Cratoneurion*)\* 1 % C  Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (*Alno-Padion*, *Alnion incanae*, *Salicion albae*)\* 1 % C

#### Espèces animales remarquables

Le Rougequeue à front blanc (*Phoenicurus phoenicurus*), la Bécasse des bois (*Scolopax rusticola*), le Gobemouche noir (*Ficedula hypoleuca*) ; la rare Coronelle lisse (*Coronella austriaca*), la Grenouille agile (*Rana dalmatina*), proche ici de sa limite d'aire septentrionale, la Vipère péliade (*Vipera berus*), menacée en France et en Picardie, le Léopard agile (*Lacerta agilis*) ; la Musaraigne aquatique (*Neomys fodiens*), la Martre des pins (*Martes martes*), les Petit et Grand Rhinolophes (*Rhinolophus hipposideros* et *Rhinolophus ferrumequinum*) et le Grand Murin (*Myotis myotis*) ; Natura 2000 Invertébrés  PR(2)  Taupin violacé (*Limonsiscus violaceus*) C

### Organisation, fonctionnement et état de conservation

#### Agencement et connexion des milieux dans le site

#### Connexion avec l'extérieur, réseau de milieux similaires

#### Etat de conservation et fragilité du site

### DESCRIPTION PAYSAGERE

### DESCRIPTION SOCIALE



## Usage et gestion de l'Espace Naturel Sensible

### *Principaux usages et activités sur le site*

### *Principales activités aux alentours*

### *Fréquentation*

### *Réglementations diverses*

### *Foncier*

### *Présence de bâtiments*

### *Gestion et valorisation actuelles*

Forêt privée : 4 Plans Simples de Gestion mis en place, couvrant 60% de la superficie.

### *Dégradation et menaces*

## Historique et piste d'actions

### *Date d'intégration*

### *Pistes d'actions*

### *Etat d'avancement*

### *Maitre d'ouvrage choisi*



**Surface :** 4326

**Altitude :**

**Entité paysagère :**

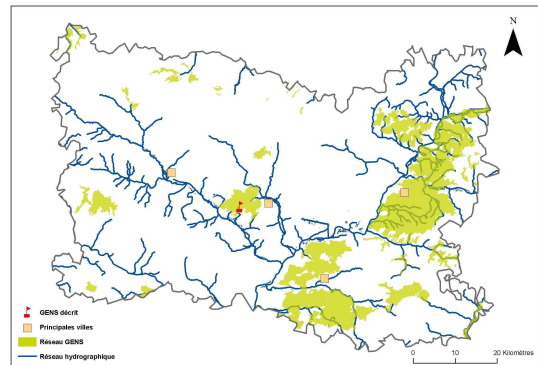
CLERMONTOIS, PLATEAU PICARD.

**Canton(s) concerné(s) :**

Clermont, Mouy, Nivillers, Noailles.

**Commune(s) concernée(s) :**

AGNETZ, ANSACQ, BAILLEUL-SUR-THERAIN, BURY, ETOUY, HERMES, HONDAINVILLE, LA NEUVILLE-EN-HEZ, LA RUE-SAINT-PIERRE, LITZ, SAINT-FELIX, THURY-SOUS-CLERMONT.



### Inscription à inventaire, statut de protection :

*Natura 2000 - ZSC, ZNIEFF I.*

### Valeur patrimoniale

- Intérêt pour la Faune
- Intérêt pour la Flore
- Intérêt pour les Milieux naturels
- Intérêt pour le Paysage

### Vocation proposée



### Présentation du Grand Ensemble Naturel Sensible (GENS)

Le Massif forestier de Hez-Froidmont est inscrit sur le rebord septentrional du plateau tertiaire du Clermontois, entre le Marais de Bresle à l'ouest, la vallée du Thérain au sud et celle de la Brèche à l'est. Le contact avec le plateau picard, au nord, s'effectue par un glaciaire de colluvions et de sables thanétiens jusqu'à la Brèche, en limite nord du massif.



■ Délimitation du GENS

0 1 090 2 180 m



## Description et intérêt du Grand Ensemble Naturel Sensible

### DESCRIPTION ECOLOGIQUE

#### Composition

##### Milieux naturels dominants

La diversité géologique génère la présence de sols diversifiés, augmentant encore la palette de conditions stationnelles, permettant la présence des milieux suivants : pelouses thermocalcicoles du Festuco-Anthylidetum vulnerariae en lisière sud, souvent relictuelles, ourlets calcicoles thermophiles (*Geranium sanguineum*), lisières thermophiles du Berberidion et bois thermocalcicoles du Cephalanthero-Fagion (accompagnés d'éléments du Quercion pubescentis), hêtraie-chênaie pédonculée xérothermocalcicole de l'Hordelymo europaei-Fagetum sylvaticae, boisements de Chênes sessiles (Quercion robori-petraeae et Lonicero-Carpinenion, dont le Hyacinthoïdo non scriptae-Fagetum sylvaticae) sur sables des versants, boisements de pente nord à Hêtre, Frêne, Erables, Tilleuls (*Lunario redivivae-Acerion pseudoplatani*), petits boisements frais ou humides en bas de pente : Carici remotae-Fraxinetum excelsioris, voire Equiseto telmateiae-Fraxinetum excelsioris sur suintements au niveau du contact cuisien-sparnacien, micro-prairies maigres sur sols siliceux, notamment en bordure des villages...

##### Espèces végétales remarquables

La flore comprend notamment :

le Limodore à feuilles avortées (*Limodorum abortivum*)\*, le Grémil bleu-rouge (*Lithospermum purpureo-coeruleum*)\*, la Gentiane croisette (*Gentiana cruciata*)\*, l'Ophrys araignée (*Ophrys sphegodes*)\*, le Polygale chevelu (*Polygala comosa*)\*, la Germandée des montagnes (*Teucrium montanum*)\*, l'Orchis brûlé (*Orchis ustulata*)\*, l'Isopyre faux-Pigamon (*Isopyrum thalictroides*)\*, l'Anémone fausse-Renoncule (*Anemone ranunculoides*), le Fragon petit-Houx (*Ruscus aculeatus*), le Sceau de Salomon odorant (*Polygonatum odoratum*), l'Ail des Ours (*Allium ursinum*) abondant dans certains bois frais, l'Iris fétide (*Iris foetidissima*), le Chêne pubescent (*Quercus pubescens*) sur les lisières thermocalcicoles, le Dompte-Venin officinal (*Vincetoxicum hirundinaria*), l'Hellébore fétide (*Helleborus foetidus*), l'Orchis militaire (*Orchis militaris*), la Céphalanthère à grandes fleurs (*Cephalanthera damasonium*), l'Orchis singe (*Orchis simia*), l'Orchis mâle (*Orchis mascula*), l'Anacamptis pyramidal (*Anacamptis pyramidalis*), l'Epipactis rouge-foncé (*Epipactis atrorubens*), la Néottie nid d'oiseau (*Neottia nidus avis*), la Pulsatille commune (*Pulsatilla vulgaris*), le Chêne pubescent (*Quercus pubescens*), la Laïche digitée (*Carex digitata*) sur les pentes nord, le Céraiste nain (*Cerastium pumilum*).

##### Espèces animales remarquables

>> L'herpétofaune comprend :

la rare Coronelle lisse (*Coronella austriaca*), la Grenouille agile (*Rana dalmatina*), proche ici de sa limite d'aire septentrionale, la Vipère péliade (*Vipera berus*), menacée en France et en Picardie, le Lézard agile (*Lacerta agilis*) sur les ourlets calcicoles.

>> Mammalofaune :

le Cerf élaphe (*Cervus elaphus*) fréquente occasionnellement le massif, la Musaraigne aquatique (*Neomys fodiens*), la Martre des pins (*Martes martes*), plusieurs chiroptères rares et menacés dont les Petit et Grand Rhinolophes (*Rhinolophus hipposideros* et *Rhinolophus ferrumequinum*) et le Grand Murin (*Myotis myotis*).

### Organisation, fonctionnement et état de conservation

#### Agencement et connexion des milieux dans le site

#### Connexion avec l'extérieur, réseau de milieux similaires

#### Etat de conservation et fragilité du site

### DESCRIPTION PAYSAGERE

### DESCRIPTION SOCIALE



## Usage et gestion du Grand Ensemble Naturel Sensible

*Principaux usages et activités sur le site*

*Principales activités aux alentours*

*Fréquentation*

*Réglementations diverses*

*Foncier*

*Présence de bâtiments*

*Gestion et valorisation actuelles*

*Dégradation et menaces*

## Historique et piste d'actions

*Date d'intégration*

*Pistes d'actions*

*Etat d'avancement*

*Maitre d'ouvrage choisi*

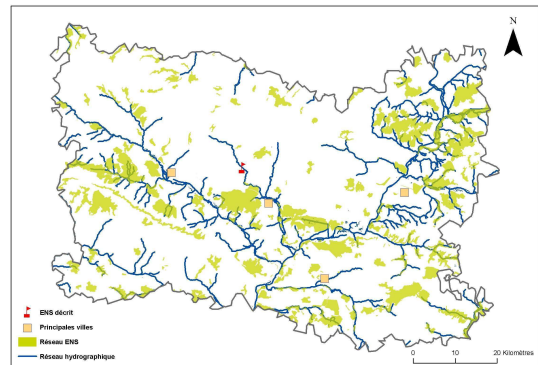


**Surface :** 46**Altitude :****Entité paysagère :**

CLERMONTOIS, PLATEAU PICARD.

**Canton(s) concerné(s) :**

CLERMONT, ESTREES-SAINT-DENIS, FROISSY, Maignelay-Montigny, Nivill

**Commune(s) concernée(s) :**AGNETZ, BULLES, ESSUILES, ETOUY, GOURNAY-SUR-ARONDE,  
HEMEVILLERS, LA NEUVILLE-EN-HEZ, LAVERSINES, LITZ, MONTIERS,  
MONTMARTIN, MONTREUIL-SUR-BRECHE, MOYENNEVILLE, NEUFVY-SUR-**Inscription à inventaire, statut de protection :**

ZNIEFF I n° 220420018.

**Valeur patrimoniale**

- Intérêt pour la Faune
- Intérêt pour la Flore
- Intérêt pour les Milieux naturels
- Intérêt pour le Paysage

**Vocation proposée****Présentation de l'Espace Naturel Sensible (ENS)**

Le site comprend les lits mineurs :

- de la Laversines, sur quatre kilomètres ;
- de la Brèche, en amont de Clermont (25 km) ;
- de l'Aronde, depuis les sources jusqu'à la ferme de Beaumanoir (13 km).

D'un point de vue géologique, les terrains affleurants dominants dans les vallées sont, de haut en bas des versants, les limons de pente et les limons à silex acides (sur le plateau), ainsi que les craies campanienne, sénonienne et coniacienne, sur les versants.



 Délimitation de l'ENS

0 1 380 760 m  




## Description et intérêt de l'Espace Naturel Sensible

### DESCRIPTION ECOLOGIQUE

#### *Composition*

Milieus naturels dominants

Les cours d'eau ; les milieux paludicoles des vallées

#### Espèces végétales remarquables

#### Espèces animales remarquables

Le Martin-pêcheur (*Alcedo atthis*) ; la Truite fario (*Salmo trutta fario*) ; l'Anguille (*Anguilla anguilla*) ; la Lamproie de Planer (*Lampetra planeri*), assez bien représentée dans l'Aronde ; le Chabot (*Cottus gobio*) ; la Loche de rivière (*Cobitis taenia*)

### *Organisation, fonctionnement et état de conservation*

Agencement et connexion des milieux dans le site

Connexion avec l'extérieur, réseau de milieux similaires

Etat de conservation et fragilité du site

### DESCRIPTION PAYSAGERE



### DESCRIPTION SOCIALE

## Usage et gestion de l'Espace Naturel Sensible

### *Principaux usages et activités sur le site*

### *Principales activités aux alentours*

### *Fréquentation*

### *Réglementations diverses*

### *Foncier*

### *Présence de bâtiments*

### *Gestion et valorisation actuelles*

### *Dégradation et menaces*

## Historique et piste d'actions

### *Date d'intégration*

### *Pistes d'actions*

PDPG : 1- Diminution de l'érosion des sols agricoles et du ruissellement 2- Diminution de la pollution domestique et urbaine diffuse pour lutter contre le colmatage minéral et organique des fonds 3- Ouvrir le couvert végétal 4- restaurer l'habitat 5- Rétablir la libre circulation des poissons 6- restaurer et créer des frayères pour restaurer la libre circulation, l'habitat et le recrutement

### *Etat d'avancement*

### *Maitre d'ouvrage choisi*



**Surface :** 51

**Altitude :**

**Entité paysagère :**

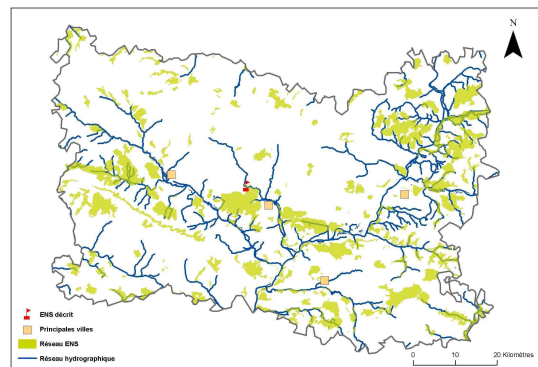
PLATEAU PICARD.

**Canton(s) concerné(s):**

CLERMONT.

**Commune(s) concernée(s) :**

LITZ.



### Inscription à inventaire, statut de protection :

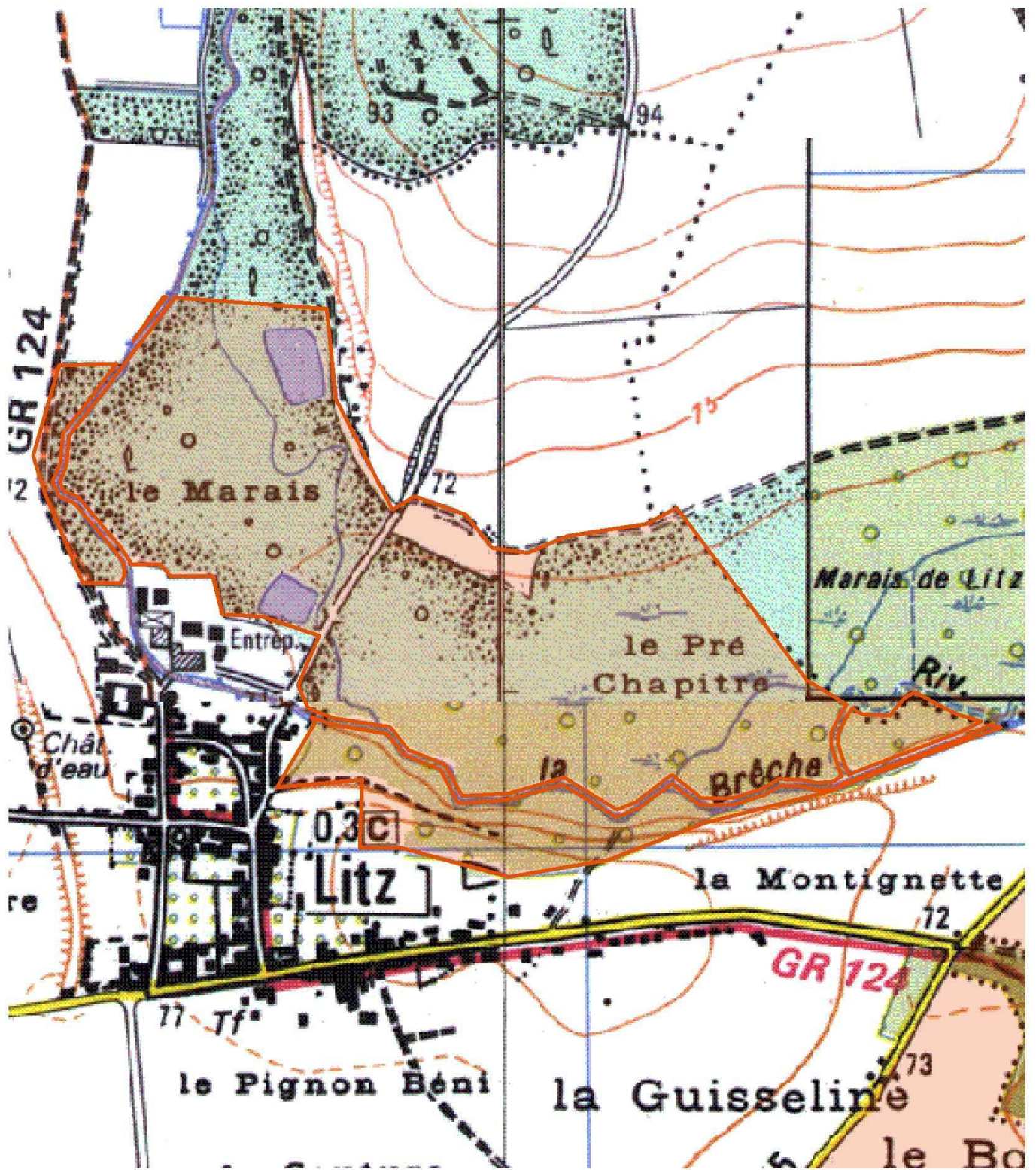
### Valeur patrimoniale

- Intérêt pour la Faune
- Intérêt pour la Flore
- Intérêt pour les Milieux naturels
- Intérêt pour le Paysage

### Vocation proposée



### Présentation de l'Espace Naturel Sensible (ENS)



 Délimitation de l'ENS

0 100 200 m



## Description et intérêt de l'Espace Naturel Sensible

### DESCRIPTION ECOLOGIQUE

#### *Composition*

##### Milieux naturels dominants

Les milieux paludicoles des vallées (étangs, tourbières, mares, mégaphorbiaies, prairies relictuelles...); les cours d'eau

##### Espèces végétales remarquables

##### Espèces animales remarquables

le Martin-pêcheur (*Alcedo atthis*), la Truite fario (*Salmo trutta fario*); l'Anguille (*Anguilla anguilla*); la Lamproie de Planer (*Lampetra planeri*); le Chabot (*Cottus gobio*); la Loche de rivière (*Cobitis taenia*)

### *Organisation, fonctionnement et état de conservation*

#### Agencement et connexion des milieux dans le site

#### Connexion avec l'extérieur, réseau de milieux similaires

#### Etat de conservation et fragilité du site

### DESCRIPTION PAYSAGERE

### DESCRIPTION SOCIALE



## Usage et gestion de l'Espace Naturel Sensible

### *Principaux usages et activités sur le site*

### *Principales activités aux alentours*

### *Fréquentation*

### *Réglementations diverses*

### *Foncier*

### *Présence de bâtiments*

### *Gestion et valorisation actuelles*

### *Dégradation et menaces*

## Historique et piste d'actions

### *Date d'intégration*

### *Pistes d'actions*

PDPG Breche : 1- Diminution de l'érosion des sols agricoles et du ruissellement 2- Diminution de la pollution domestique et urbaine diffuse pour lutter contre le colmatage minéral et organique des fonds 3- Ouvrir le couvert végétal 4- restaurer l'habitat 5- Rétablir la libre circulation des poissons 6- restaurer et créer des frayères pour restaurer la libre circulation, l'habitat et le recrutement

### *Etat d'avancement*

### *Maitre d'ouvrage choisi*